



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°1 - Exercice 2025

N°2025_100

Date d'affichage de la liste des délibérations : **21 octobre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **21 octobre 2025**

Date de mise en ligne : **21 octobre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **7 octobre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean PETIT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Béatrice VERDIER - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Michèle EYMARD (à Jessica DIONISIO) - Christophe GALLAY (à Nicolas KELEN) - Lionel CATRAIN (à Valérie GRILLON) - Christine MARCILLIERE (à Sébastien FRANÇOIS) - Éric JACQUET (à Béatrice DHENNIN) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

La délibération budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget principal de la ville s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13 000 €	366 500 €
Recettes	13 000 €	366 500 €

Pour la section de fonctionnement, sont intégrées notamment les dépenses suivantes :

- Sur les charges à caractère général, il est inscrit 44 800 € supplémentaire dont : 15 000 € sur les assurances en lien avec de fortes hausses de cotisations, 13 000 € sur des frais de géomètre et diagnostic DPE dans le cadre d'opérations d'urbanisme, 7 500 € sur la maintenance curative de la vidéoprotection, 5 000 € pour la continuité de l'action « orchestre à l'école » sur l'école élémentaire Jacques Cartier, ou encore 3 500 € de participation au SYSEG pour le financement de l'assainissement collectif sur l'école Jean Moulin
- Sur les prélèvements sur recettes, il est baissé le montant de crédits de 24 400 € permettant d'ajuster le montant du fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC) à 629 869 € et le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) à 90 113 €
- Sur les autres charges de gestion courante, l'enveloppe est diminuée de 7 600 € en intégrant : -10 000 € sur la contribution au SDMIS dont le montant versé par la commune est d'environ 223 000 €, ajouter 1 500 € pour la prise en charge des dommages causés par la commune sur des véhicules, ou encore 1 500 € d'ajustement sur les frais de logiciels
- Sur les provisions, inscrire la somme de 200 € pour ajuster les provisions pour dépréciations d'actif à la demande du comptable

Côté recettes, il est inscrit 13 000 € en lien avec le fonds de compensation de la TVA pour les dépenses de fonctionnement de 2023.

Pour la section d'investissement, sont intégrés notamment les éléments suivants :

- Sur les immobilisations incorporelles, il est ajusté le montant des frais d'étude pour la rénovation de l'hôtel de ville à hauteur de 20 000 € dans le cadre de l'ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de cette opération ainsi que 5 000 € pour les frais de publication des marchés publics ;
- Sur les immobilisations corporelles, il est intégré 41 500 € de crédits supplémentaires pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle André Lassagne, 24 000 € pour le changement de la nacelle du Briscope, mais aussi d'ajuster à la baisse avec -15 000 € l'enveloppe consacrée à la vidéoprotection.

Pour finaliser le remboursement des emprunts de l'année, il est ajouté 60 000 € au remboursement de capital de dette correspondant au prêt contracté en décembre 2024.

De plus, 64 000 € sont inscrits pour régulariser des imputations comptables de subventions perçues en investissement, et 2 000 € pour le remboursement au Département du trop-perçu sur la subvention de l'opération de changement du système de sécurité incendie de l'école Claudius Fournion.

En dépenses et en recettes, il est prévu 85 000 € pour la gestion des avances forfaitaires versées dans le cadre du marché de travaux de rénovation thermique de l'école maternelle André Lassagne mais aussi 80 000 € dans les opérations pour compte de tiers en lien avec l'opération d'aménagement de la « parcelle du cèdre » dont la commune est maître d'ouvrage unique en partenariat avec la Communauté de communes.

En recettes, il est ajouté 20 000 € sur les recettes de cession intégrant la cession de la parcelle des Ronzières et la vente aux enchères.

La section d'investissement s'équilibre par un ajustement de l'emprunt pour 117 500 €, soit une enveloppe globale de 203 886.29 €.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 7 octobre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER la délibération budgétaire modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025 tel que présentée en séance et jointe en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean PETIT

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD